



## Erreur dans le contrat d'un emprunt (dernière échéance)

-----  
Par Pilou

Bonjour

J'ai contracté un emprunt en 2015 que j'ai renégocié en 2016.

Le contrat de l'avenant précise "la nouvelle durée restante est de 120 mois, soit une dernière échéance au 27/10/2016"

Il y a donc une erreur sur la date de la dernière échéance : 2016 au lieu de 2026.

J'aimerais donc avoir un avis éclairé pour savoir si je peux profiter de cette erreur en considérant que la date de la dernière échéance est passée.

Merci par avance

-----  
Par Pilou

Bonjour

Quelqu'un a-t-il un avis sur cette question ?

Merci par avance